

# Assistant(e) des ressources humaines

Pour l'hôpital d'Aiguilles situé dans le Queyras :

- Vous planifiez, coordonnez, déclenchez et contrôlez l'ensemble des éléments de paie dans le cadre de la réglementation salariale en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations fournies
- Vous réalisez les activités de gestion RH dans le respect des règles et procédures définies
- Vous contrôlez l'application de la réglementation et des règles RH propres à l'établissement
- Vous suivez les tableaux de bord et de suivi des RH
- Vous produisez et traitez les bulletins de salaire et des justificatifs de paie à partir de données collectées et vérifiées
- Vous traitez les courriers, les dossiers, les documents, les appels relatifs au domaine d'activité
- Vous utilisez les logiciels de paie et de la gestion du temps de travail.

Poste en temps plein en CDD pouvant évoluer vers un CDI.

### Description de l'entreprise :

Le Centre Hospitalier d'Aiguilles est un établissement public de santé qui comporte deux filières. Une filière handicap comprenant deux FAM, un recevant des personnes handicapées et un recevant des personnes poly handicapées. Une filière gériatrique comprenant un service de court séjour, un EHPAD et un SSIAD.

L'établissement recrute 110 agents environ.

L'hôpital d'Aiguilles dépend de la fonction publique hospitalière.

#### Profil:

Formations souhaitées: BAC +3, BAC +4 ou équivalent dans le domaine des ressources humaines

## <u>Compétences exigées</u>:

- Administrer des dossiers individuels de salariés
- Concevoir des supports de suivi et de gestion
- Contrôler les bulletins de salaires du personnel

- Etablir un bulletin de paie
- Gestion administrative des contrats de travail
- Réaliser des déclarations réglementaires

### <u>Compétences souhaitées</u>:

- Actualiser des processus, des méthodes et outils de gestion
- Gestion administrative du temps de travail
- Gestion des Ressources Humaines
- Législation sociale
- Logiciels de paie
- Outils bureautiques
- Préparer les documents d'embauche d'un salarié
- Réaliser la gestion des arrêts maladie
- Saisir des éléments de paie

<u>Date d'emploi</u> : Dès que possible.

<u>Rémunération</u>: Grille FPH avec possibilité de reprise d'ancienneté.